



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Le Directeur du Cabinet

Paris, le **11 MAI 2020**

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Premier ministre sur les difficultés rencontrées par le secteur du tourisme, et en particulier le thermalisme, dans le contexte de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Vous le savez, le Premier ministre est entièrement mobilisé par la gestion de la crise, et sensible à votre correspondance, il m'a chargé de vous remercier chaleureusement pour vos propos sur l'engagement sans faille du Gouvernement dans ce contexte si particulier.

Comme vous le soulignez, à l'instar de nombreux acteurs du secteur du tourisme, le thermalisme a été touché rapidement et très brutalement par les mesures de confinement.

Afin de répondre aux difficultés que connaissent les professionnels du secteur, le Gouvernement a fixé un principe clair : le tourisme sera érigé au rang de priorité nationale. A l'issue d'un entretien entre le Président de la République et les professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, le 24 avril, le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures visant à leur apporter une aide supplémentaire.

D'abord, la possibilité de recourir à l'activité partielle sera maintenue après la reprise de l'activité pour l'ensemble des acteurs du tourisme.

Ensuite, le fonds de solidarité restera ouvert aux entreprises de ce secteur au-delà du mois de mai. Ses conditions d'accès seront élargies aux entreprises ayant jusqu'à 20 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le plafond des subventions dans le cadre du second volet du fonds sera porté à 10 000 d'euros.

.../...

Monsieur Jean-Bernard SEMPASTOUS
Président du Groupe d'étude thermalisme
Député des Hautes-Pyrénées
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75 007 Paris

Une exonération de cotisations sociales s'appliquera par ailleurs aux TPE et PME de ce secteur pendant la période de fermeture. Elle s'appliquera automatiquement à toutes ces entreprises, qu'elles aient déjà acquitté leurs cotisations ou non.

S'agissant des entreprises de taille intermédiaire et des grandes entreprises, celles-ci pourront obtenir des étalements longs et des reports de charges sociales et fiscales et, au cas par cas, solliciter des annulations.

Enfin, les loyers et les redevances d'occupation du domaine public dus aux bailleurs nationaux pour les TPE et PME des secteurs du tourisme seront annulés pour la période de fermeture administrative.

Sachez en outre qu'un comité interministériel du tourisme se réunira le 14 mai. D'ici là, le Gouvernement travaille, en concertation avec les professionnels, à la préparation d'un plan visant, d'une part, à préserver les emplois et les entreprises – 27 000 entreprises touristiques ont déjà bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, pour un montant total de 2,7 milliards d'euros – et, d'autre part, à préparer la reprise économique du secteur. Cela passera par une accélération des investissements, notamment sur le plan sanitaire, mais aussi en matière de tourisme durable ou sur le plan numérique.

Comme vous le savez, le Président de la République a donné rendez-vous fin mai pour décider, au regard des conditions sanitaires, quelles pourraient être les dates de réouverture des activités touristiques, en s'assurant, dans les quinze premiers jours du déconfinement, que l'épidémie ne repart pas, et en préparant, avec les professionnels, des protocoles sanitaires pour permettre la réouverture dans les meilleures conditions.

S'agissant des questions plus précises que vous évoquez, le Premier ministre m'a demandé de signaler votre courrier à Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, afin qu'il y prescrive un examen attentif.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Benoît RIBADEAU-DUMAS